vernze de terebiion - miniziere de tinitetien

093-219300159-20240408-059-24-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024 Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy Canton de Tremblay-en-France



COMMUNE DE COUBRON 133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

Décision n°: 059-24

Objet : CONTRAT AVEC LA SOCIETE CITOPIA POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE ET L'APPLICATION MOBILE

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

CONSIDERANT qu'il convient de contracter un contrat pour la réalisation du site internet de la commune et de l'application mobile avec la société Citopia

DECIDE

DE SIGNER le contrat pour la refonte du site <u>www.coubron.fr</u> et la création de l'application mobile avec la société CITOPIA.

- Refonte du site internet et abonnement : 4 100 € ht
- Création de l'application mobile : 2 550 € ht

D'INSCRIRE les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, Madame la Trésorière Principale de Le Raincy, et la société CITOPIA.

Fait à Coubron, le : 8 Avril 2024.

Ludovic TORO

Maire de Coubron Conseiller Régional d'Île-de-France